

Liste n° II

(Les équipements à ajouter à la liste
n° II annexée au décret n° 94-1031 du 2 mai 1994)

N° de position	Désignation des produits
Ex 01-02	- Vaches laitières
Ex 39-17	- Tuyaux en PVC d'une pression de 4 à 16 bars
Ex 39-23	- Glacières pour stockage de la glace et / ou des produits de la mer à bord des bateaux de pêche
Ex 84-08	- Moteur Diesel stationnaire à 1 ou 2 cylindres pour groupe électrogène
Ex 84-13	- Pompes mono cellulaires à axe horizontal ou vertical
Ex 84-18	- Meuble congélateur conservateur du type coffre - Chambres froides constituées de panneaux isothermes - Cuves réfrigérés - Cabines isothermes destinées à être incorporées sur les camions de transport frigorifique des produits agricoles et de la pêche
Ex 84-23	- Bascules pèse-bétaïls
Ex 84-33	- Presse à paille ou à fourrage, y compris les presses ramasseuses
Ex 87-04	- Camions conçus à être équipés des cabines isothermes et destinés au transport frigorifique des produits agricoles et de la pêche.